Juin 2015

# Point sur la production de PPAM bio en 2013 et 2014

Les données utilisées dans cette note proviennent en grande majorité de l'observatoire de l'Agence Bio. Elles sont consultables en ligne sur le site internet <a href="http://www.agencebio.org/les-donnees">http://www.agencebio.org/les-donnees</a>.

# Les surfaces cultivées en PPAM bio de 2007 à 2014 sont en augmentation

En 2014, la surface cultivée en PPAM bio s'élève à 5 057 ha pour 1 912 exploitations (toutes exploitations confondues, c'est-à-dire certifiées et en conversion, C1, C2, C3 correspondant aux trois années de conversion).

En 2013, la surface cultivée en PPAM bio s'élevait à 4 737 ha pour 1 831 exploitations. Ainsi, en 2014, l'augmentation par rapport à 2013 est de + 6,8 % en surface et + 4,4 % en nombre d'exploitations.

La hausse des surfaces et du nombre d'exploitations se confirme depuis 2007, avec + 60 %.



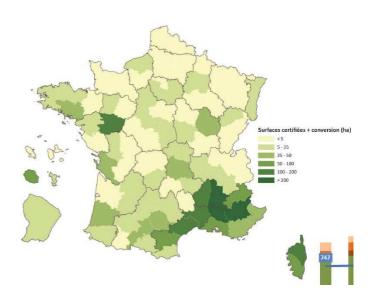
Source : Agence Bio

## La place de la production de PPAM bio dans l'agriculture française

En 2014, la part des exploitations de PPAM bio par rapport à la surface totale de PPAM en France représente 12,1 %. La surface totale de PPAM bio est de 41 808 ha d'après les données des déclarations PAC 2014.

En 2013, la surface totale de PPAM en France était de 39 834 ha et la surface de PPAM bio représentait 11,9 %. La variation 2013/2014 est donc de + 4,95 %.

Rhône-Alpes et PACA : les deux régions les plus productrices de PPAM bio



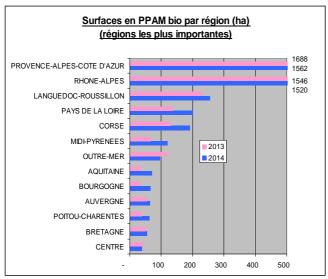
Source: Agence Bio

Ce sont les régions PACA et Rhône-Alpes qui sont les plus productrices de PPAM bio. Ces deux régions représentent 70 % de la surface de PPAM bio française avec respectivement 1966 et 1 613 hectares (38,9 et 31,9 %).

Viennent ensuite les Régions Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire, Corse et Midi-Pyrénées avec respectivement 317, 204, 192 et 131 ha.

Le classement pour le nombre d'exploitations est un peu différent en raison de la variation des surfaces par exploitation.

En effet, la surface moyenne par exploitation est la plus élevée pour la région PACA (6,3 ha), puis la Corse (4,5 ha) et Rhône-Alpes (3,4 ha).



Source: Agence Bio

La surface moyenne par exploitation de 2,6 ha, est variée selon les régions et leurs spécificités de production, ainsi que la typologie des exploitations. Ce constat traduit bien la grande diversité des situations des producteurs de PPAM biologiques.

En région PACA, il s'agit souvent d'exploitations orientées vers la culture de lavande ou de lavandin, production mécanisée tant sur le plan du travail du sol, que de la récolte ou de la distillation, les surfaces sont donc plus importantes.

En Corse, l'on peut noter notamment une augmentation des plantations d'hélichryse italienne et romarin à verbénone.

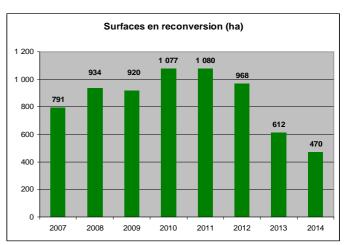
En Rhône-Alpes, région où les productions de PPAM sont globalement plus diversifiées, avec des productions de plantes aromatiques et médicinales, la surface moyenne en PPAM bio par exploitation est plus faible.

En Auvergne, la culture de PPAM concerne souvent la production de plantes médicinales et intervient fréquemment en complément d'une activité de cueillette de plantes. Dans ce cas, la gestion du temps de travail et de la main d'œuvre limite le potentiel de surface à cultiver. La moyenne par exploitation est de 0,9 ha.

#### Les conversions

Le nombre de conversions est en baisse depuis 2011.

Cette baisse représente - 37 % entre 2013 et 2012 et - 23 % entre 2014 et 2013.



.....

Source: Agence Bio

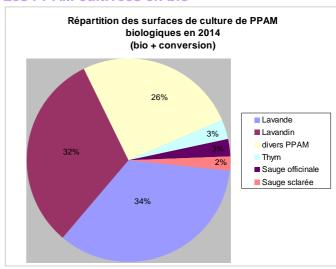
La répartition des 470 ha en conversion en 2014 est la suivante :

Année de conversion				
1ère	2ème	3ème		
169 ha	182 ha	120 ha		

Source : Agence Bio

Ces faibles surfaces indiquent que la croissance des surfaces bio pour les trois prochaines années sera plutôt moindre ou stagnante.

Les PPAM cultivées en bio



Source: Agence Bio

Les plantes les plus représentées en termes de superficie sont la lavande, le lavandin, ainsi que les sauges (officinale et sclarée), le thym, la mélisse et le romarin.

On dénombre plus de 120 variétés de plantes à parfum, aromatiques et médicinales cultivées en France. Pour beaucoup de ces plantes, les surfaces de production en bio (< 5 ou < 10 ha) sont comptabilisées dans une rubrique nommée « divers PPAM » représentant 1 173 ha, soit 26 % de la production.

#### Lavande et lavandin

La lavande et le lavandin sont les plantes les plus produites en bio.

Pour la lavande, la surface cultivée en bio et en conversion n'a cessé d'augmenter depuis 2007 (+ 85 % entre 2007 et 2014) pour atteindre 1 563 ha (soit 37 % des surfaces totales estimées).

En revanche, après avoir atteint un pic en 2012 avec 1 631 ha, les surfaces en lavandin sont en diminution : 1 444 ha en 2014.

Les lavandes représentent 34 % des PPAM bio cultivées en France et les lavandins 32 %.

En PACA, la lavande représente 974 ha et le lavandin 696 ha. La région Rhône-Alpes compte 497 ha de lavande et 669 ha de lavandin.

Si l'on extrapole sur les volumes moyens produits par hectare, on atteindrait, pour le bio et la conversion, une vingtaine de tonnes pour la lavande et une centaine de tonnes pour le lavandin.

Le marché est toujours en demande d'huile essentielle de lavande et lavandin bio. Les prix en conséquence se maintiennent assez haut (prix indicatifs) : HE lavandin grosso : 24 €/kg, abrial : 26 à 28 €/kg et jusqu'à 45 €/kg pour le super.

La problématique du dépérissement de la lavande qui touche la filière conventionnelle n'échappe pas à la production biologique. Face à ce problème, l'emploi de plants sains bio est primordial.

### Sauges sclarée et officinale

En 2014, les surfaces pour la sauge sclarée (bio + conversion) ont atteint 102 ha et pour la sauge officinale, 129 ha. On enregistre une diminution des surfaces depuis 2010/2011 pour ces deux productions.

Actuellement, comme pour les productions conventionnelles, il y a un bon potentiel de marché pour la sauge sclarée sur l'huile essentielle.

#### Thyms, mélisse, menthe poivrée, safran

Depuis quelques années, les surfaces en production de thym bio augmentent régulièrement (137 ha en 2014, soit 1/3 des surfaces en thym). De nouvelles zones de production se sont développées notamment en Languedoc-Roussillon.

Le marché recherche des thyms pour l'herboristerie et aussi pour les huiles essentielles chémotypées, la demande reste supérieure à l'offre.

Pour la mélisse dont le potentiel de production est de 33 ha (bio + conversion), il semble que de nouvelles plantations aient eu lieu ou vont se développer (marché des antioxydants).

La tendance est à l'accroissement pour la menthe poivrée : la superficie est en nette progression et s'établit à 30 ha (soit + 1 573 % entre 2007 et 2014). Cette production vise à répondre aux besoins et exi-

gences de marchés de niche en herboristerie avec un prix très rémunérateur (environ 100 à 110 €/kg).

Le safran est en développement avec une superficie de 38 ha localisée sur une dizaine de régions : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Centre, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, PACA, Pays de Loire étant les principales régions de production, ce qui signifie que la quasitotalité des surfaces de safran en France sont bio.

# La production au regard de la consommation française

La demande en PPAM bio et de leurs produits dérivés (huiles essentielles, extraits,...) est importante et continue à être supérieure à l'offre.

Ceci concerne plusieurs secteurs et opérateurs : herboristerie, négociants en huiles essentielles, entreprises des secteurs de l'alimentaire et de la cosmétique, laboratoires pharmaceutiques,...

#### Secteurs de la cosmétique et de la parfumerie

Une trentaine d'huiles essentielles sont autorisées pour une utilisation en cosmétique bio. Cette liste figure sur le site cosmos-standard.org. Il s'agit d'huiles essentielles d'armoise, basilic à méthyl-chavicol, bay de St Thomas, camomille romaine, cannelle (écorce, feuilles), cardamone, carotte semences, ciste ladanifère, citron, davana, galbanum, géranium, gingembre, bigarade, laurier, lavande fine, lavandin, magnolia, myrte, néroli, patchouli, petit grain, poivre noir, roses, santal, Schinus molle, tagete, thym blanc, vétiver (liste non exhaustive).

#### Secteur pharmaceutique

Certaines industries pharmaceutiques contractualisent avec des producteurs et des cueilleurs de plantes médicinales bio, pour l'extraction de principes actifs entrant dans la composition de médicaments et la fabrication de produits pharmaceutiques ou médicinaux (homéopathie, aromathérapie, phytothérapie, herboristerie, fleurs de Bach,...).

#### Secteur alimentaire

Les plantes aromatiques bio sont commercialisées sous différentes formes : fraiches, sèches, congelées. Elles sont également utilisées par les industriels, les artisans, etc., dans les fabrications de produits alimentaires (plats cuisinés,...).

#### La vente directe

Les PPAM bio sont également vendues sur les marchés de producteurs, le plus souvent sous forme sèche (tisanes, aromates) et de simples préparations (huiles, savons, sirops, condiments,...).

#### Contraintes sur les productions de PPAM bio

En 2013 et 2014, les cultures de PPAM bio ont été touchées par certaines maladies qui ont porté préjudice aux productions : il s'agit du dépérissement sur la lavande, du mildiou sur basilic. Si la surface en lavande a continué à augmenter, en revanche la surface en basilic est passée de 30 ha en 2013 à 18 ha en 2014.

Ces maladies, ainsi que les autres problèmes récurrents tels que le désherbage sont toujours travaillés par les organismes techniques tels que le CRIEPPAM ou l'ITEIPMAI et la chambre d'agriculture de la Drôme.

### L'organisation de la filière

On dénombre actuellement 26 groupements de producteurs PPAM biologiques, répartis sur 9 régions (Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Lorraine, PACA, Corse, Pays de Loire et Poitou-Charentes). Parmi ces groupes, 12 sont des organisations de producteurs reconnues.

### Aides à la production biologique

Les aides à la production de PPAM bio sont plutôt incitatives. Elles sont constituées tout d'abord des aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique (aides PAC).

Concernant les aides PAC: il s'agit du programme FEADER 2011-2014 concernant les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique. Il est, à partir de 2015, remplacé par le FEADER 2015-2020 géré par les régions. Les nouveaux montants d'aides varient toutefois en fonction des régions.

	Aides à la conversion (€/ha)		Aides au maintien (€/ha)	
	2011-	2015-	2011-	2015-
	2014	2020	2014	2020
PPAM (maraîchage)	350	900	150	600
PPAM *	350	350	150	240

<sup>\*</sup> lavande, lavandin, chardon marie, cumin, carvi, fenouil, psyllium, sauge sclarée.

Puis, selon les régions, sont possibles des aides à la plantation, aides au matériel spécifique, aide à la certification bio, crédit d'impôt, aides des départements,... FranceAgriMer soutient les investissements spécifiques à la production et à la transformation des PPAM (bio et non bio).

# SudAromaBio : un exemple de projet collectif de structuration de filière

Le projet SudAromaBio porté par le CPPARM avait pour objectifs, lorsqu'il a débuté en 2010, d'une part de développer l'amont de la filière en augmentant les surfaces en PPAM bio, en améliorant les capacités de stockage et la qualité des produits et en sécurisant les revenus des coopératives et des producteurs. D'autre part, il s'agissait de sécuriser l'aval de la production en garantissant les approvisionnements nationaux tant sur le plan de la quantité que de la qualité et en développant les achats en France plutôt qu'à l'importation.

Ce plan coordonné de développement des PPAM bio qui a été accompagné par FranceAgriMer, l'Agence Bio et les régions Auvergne, Languedoc Roussillon, Rhône-Alpes et PACA, s'est achevé en 2014 et a donné lieu à l'organisation d'un Forum PPAM bio en décembre 2014 à Valence. Les présentations sont consultables en ligne :

http://www.cpparm.org/index.php?option=com\_content &view=article&id=94:forum-professionnel-ppambio&catid=7:actualites&ltemid=44

En termes de bilan, SudAromaBio aura permis :

- l'accompagnement des groupes de producteurs dans leur projet de développement, leur demande de financements publics et la mise en place de contrats d'achat avec les entreprises de l'aval impliquées dans le projet,
- la création d'un poste de technicien appui technique spécialisé en PPAM bio au CPPARM pendant 2 ans,
- des journées de démonstrations techniques et technico-économiques,
- des commandes groupées de plants et l'installation de pépiniéristes en PPAM bio,
- l'amélioration des bâtiments et des outils de production/transformation dans les groupes de producteurs,
- l'augmentation du potentiel de production de 120 ha.

### La part de la cueillette sauvage

Dans les surfaces recensées par l'Agence bio, n'apparaissent pas les surfaces de cueillette sauvage. L'on peut considérer que la majorité des plantes sauvages sont ensuite commercialisées en bio.

Les surfaces, et surtout les volumes de cueillette sont très difficiles à estimer. Certains conservatoires nationaux botaniques ont réalisé des études. Aussi on dénombre 257 cueilleurs sur le territoire du Conservatoire National Botanique du Massif Central, pour 370 espèces et 700 entreprises concernées (étude de 2012), 197 cueilleurs sur le territoire du Conservatoire National Botanique des Pyrénées et Midi-Pyrénées pour 436 plantes (étude 2014).

La cueillette est pratiquée dans les autres massifs montagneux (les Vosges notamment pour l'arnica, le Jura notamment pour le Taxus baccata, les Alpes...) cependant peu de données sont disponibles.

On note globalement l'existence de deux types de cueilleurs : les uns sont à la fois déjà producteurs/cueilleurs qui cueillent à proximité de leur exploitation, les autres sont des cueilleurs spécialisés qui parcourent parfois des distances très importantes pour leurs cueillettes.

L'association française des cueilleurs (AFC), créée en 2011, permettra d'améliorer les connaissances dans ce domaine. Voir <a href="http://www.cueillettes-pro.org/">http://www.cueillettes-pro.org/</a>.





France Agri Mer DONNÉES ET BILANS / Une publication de FranceAgri Mer. Directeur de la publication : Éric Allain.
Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation de FranceAgri Mer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés. Publication de la Délégation nationale de Volx—Tél.: 0492793446